



Concours National de la Résistance et de la Déportation - session 2023
Thème : « L'École et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945) »

Référence :

[Arrêté du 23 juin 2016 relatif au Concours National de la Résistance et de la Déportation](#)

Le concours national de la Résistance et de la déportation est un concours scolaire qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire et de l'histoire des mémoires, de la résistance et de la déportation. Pouvant être abordé de manière interdisciplinaire, il a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en se fondant sur les leçons historiques et civiques que leur apporte l'école. Il s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

Modalités d'organisation du CNRD session 2023 :

A) Le dispositif.

- **[Téléchargez le règlement officiel du concours 2022-2023](#)**
- **[La brochure pédagogique sur la thématique 2022-2023 a été coordonnée par la Fondation de la Résistance](#)**

B) Participation au concours (Les épreuves)

Le concours comporte 4 catégories de participation :

Catégories de participation	Modalités de participation
1^{er} catégorie : classes de tous les Lycées	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un devoir individuel en classe portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.• Durée : 3 heures
2^{ème} catégorie : classes de tous les lycées	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel (2 élèves au minimum).
3^{ème} catégorie : collèges (classes de 3 ^e)	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un devoir individuel en classe portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.• Durée : 2 heures
4^{ème} catégorie : collèges (classes de 3 ^e)	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel (2 élèves au minimum).



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

a) Types de travaux pour les deuxièmes et quatrièmes catégories :

- ❖ Soit **un ouvrage** (mémoire illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée, etc...) prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique, **impérativement accompagné d'un document de présentation** rédigé sur le même type de support.
- ❖ Soit **une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site internet, webdoc, etc...) comprenant des textes, des images et/ou des vidéos, **impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé.**
- ❖ Soit **un film ou un document sonore, impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé** (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique).
- ❖ Soit **une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, maquette...) **impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé** (manuscrit, imprimé ou sur support numérique).

NB : La clé USB devient le seul support accepté pour les travaux numériques. La taille de la production numérique ne doit pas dépasser 1 Go.

C) Inscription au concours.

Les chefs d'établissement des collèges et des lycées inscrivent leurs candidats **avant le mercredi 1^{er} février 2023.**

Le dossier d'inscription est à transmettre à l'adresse suivante :

**Rectorat de Mayotte
Division des examens et des concours
A l'attention de Mme Tasnimi ASSANI
97600 Mamoudzou**

Contacts :

- **Tasnimi ASSANI (gestionnaire)**
Courriel : tasnimi.assani@ac-mayotte.fr ou dec3.dnb-cfg@ac-mayotte.fr
Téléphone : 02 69 61 89 84
- **Marie-Riava AHMED (Cheffe des sujets)**
Courriel : marie-riava.ahmed@ac-mayotte.fr ou dec5.sujets@ac-mayotte.fr
Téléphone : 0269 61 88 56



D) Calendrier session 2023

DATES	INFORMATIONS
Du lundi 07 novembre 2022 au Mercredi 1 ^{er} février 2023	Ouverture du registre des inscriptions
Mercredi 1 ^{er} février 2023	Date limite de transmission du dossier d'inscription (DEC3 / Mme ASSANI)
Vendredi 17 février 2023	Transmission de la composition du jury à la DEC3
Vendredi 24 février 2023	Transmission des sujets au bureau des sujets de la DEC5
Lundi 27 mars 2023	Dépôt des sujets et des feuilles de composition aux établissements par la DEC
Vendredi 31 mars 2023	Epreuves individuelles : Horaires à confirmer Lycée : 09h00 – 12h00 Collège : 09h00 – 11h00
Avant samedi 1 ^{er} avril 2023	Date limite de dépôt des copies individuelles et des travaux collectifs à la division des examens et concours par les chefs d'établissement
Jeudi 6 avril 2023	Correction des copies et jury académique
Lundi 15 mai 2023	Publication du palmarès académique
Date fixée ultérieurement (Courant juin)	Remise des prix académiques
Avant le Mercredi 31 mai 2023	Transmission au ministère des meilleurs travaux selon la répartition figurant dans le règlement
Fin Septembre 2023	Publication du palmarès national